

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Registre des actes communicables**

du mardi 12 octobre 2021

PRÉSENTS ET REPRESENTES

Madame Cécile BRÉON, Vice-Présidente
Monsieur Pierre CHARDON, Administrateur
Madame Marie-Noële DUPRE, Administratrice
Madame Pierrette ETIENNE, Administratrice
Madame Françoise HUET, Administratrice
Madame Laurence JOURION, Administratrice
Monsieur Pierre LEBEAU, Administrateur
Madame Charlotte LIBERT-ALBANEL, Présidente
Madame Céline MARTIN, Administratrice
Monsieur Alain MORAINÉ, Administrateur
Monsieur Jean-Philippe POLITZER, Administrateur
Madame Isabelle POLLARD, Administratrice
Madame Frédérique De VINZELLES, Administratrice représentée par M. Pierre LEBEAU
Madame Brigitte GAUVAIN, Administratrice représentée par Mme Pierrette ETIENNE
Madame Michèle GUYOMARD DE PREAUDET, Administratrice représentée par M. Alain MORAINÉ

EXCUSÉS

Monsieur Robert COMBE, Administrateur
Madame Muriel HAUCHEMAILLE, Administratrice

La séance est ouverte à 18 heures 30

Madame le Maire ouvre la séance en remerciant les administrateurs pour leur investissement.
Elle donne ensuite la parole à Monsieur Jean-Philippe Politzer, conseiller municipal et nouvel administrateur en remplacement de Madame Florence Gall, afin qu'il se présente.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 JUIN 2021

Madame le Maire, propose à l'ensemble des administrateurs d'exprimer leurs remarques sur le procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'administration. Les administrateurs n'ayant aucune remarque, Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal du Conseil d'administration du 22 juin 2021.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. ELECTION DU (DE LA) VICE-PRESIDENT(E)

Madame le Maire propose la candidature de Madame Cécile Bréon au poste de Vice-présidente et demande s'il y a d'autre candidature.

En l'absence d'autre candidature, il est procédé à un vote à mains levées.

Madame BRÉON est élue Vice-présidente du CCAS à l'unanimité.

3. DELEGATION DE POUVOIRS AU (A LA) VICE-PRESIDENT(E)

Madame le Maire précise les conditions dans lesquelles la délégation de pouvoirs à la Vice-Présidente permet le bon fonctionnement du CCAS.

Il est procédé à un vote à mains levées

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

4. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Madame le Maire rappelle que la commission d'appel d'offres permet d'attribuer les différents marchés nécessaires au bon fonctionnement du CCAS, parmi lesquels le marché des chèques d'accompagnement (alimentation-hygiène, énergie et habitat-petit électroménager).

Cette commission se réunit sous la présidence de la Présidente ou de la Vice-Présidente, et est composée de 2 administrateurs.

Madame le Maire propose la candidature de Monsieur Pierre Lebeau et Madame Céline Martin et demande s'il y a d'autres candidatures.

Monsieur Politzer présente sa candidature comme membres de la commission d'appel d'offres.

Il est procédé à un vote à mains levées

- M. Lebeau : 14 voix pour, 1 abstention
- Mme Martin : 14 voix pour, 1 abstention
- M. Politzer : 1 voix pour, 14 voix contre

Les administrateurs approuvent à la majorité la désignation de Monsieur Pierre LEBEAU et de Madame Céline MARTIN à la commission d'appel d'offres du CCAS.

5. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES PRETS D'HONNEUR

La commission des Prêts d'Honneur est composée de la Vice-présidente du CCAS, de l'adjoint aux solidarités et de 3 administrateurs.

Il convient donc d'élire 3 administrateurs pour siéger à cette commission.

Madame le Maire propose les candidatures Mesdames Gauvain et Pollard et M. Politzer.
Sans autre candidature, cette proposition est mise au vote à mains levées.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

6. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'ACCES A L'EPICERIE SOLIDAIRE

Madame le Maire précise que l'accès à l'Épicerie solidaire est soumis au passage devant la commission d'accès.

Cette commission est composée de la Vice-présidente du CCAS, de l'adjoint aux solidarités, du représentant de la Croix rouge, et de 2 administrateurs.

Il convient donc d'élire 2 administrateurs pour siéger à cette commission.

Madame le Maire propose de désigner Monsieur Alain Moraine et Madame Muriel Hauchemaille.

Il est donc procédé au vote à mains levées.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

Départ de Madame le maire.

7. PROPOSITION DES FAMILLES POUR LE LEGS PATHE

Tous les ans, le Conseil municipal de décembre vote l'attribution d'une aide, dans le cadre du legs Pathé, d'un montant de 210 €, à 2 familles vincenneses sur proposition du CCAS. Il revient donc aux administrateurs de désigner ces 2 familles.

Échanges dans le compte-rendu du registre des actes non communicables

Mme Bréon met au vote à mains levées les candidatures de Mme T. et Mme B. pour l'attribution du legs Pathé.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition

8. APPEL A PROJET DE LA CROIX ROUGE POUR LE FINANCEMENT D'UN GOUTER DE NOËL ET DE CADEAUX

Madame Bréon présente le projet de la Croix rouge qui sollicite le CCAS afin d'obtenir une aide pour le financement du Noël des enfants et des familles vincenneses qu'elle accompagne.

Madame Bréon propose d'accorder un financement de 500 € pour le projet proposé.

Monsieur Politzer propose que cette enveloppe soit légèrement majorée.

Monsieur Chardon souligne que la Croix rouge bénéficie d'autres subventions.

Monsieur Lebeau précise qu'effectivement l'association perçoit une subvention assez conséquente de part de la Ville et que l'aide du CCAS vient en supplément.

Madame Bréon ajoute que si un besoin précis est exprimé, il sera possible pour l'association de demander un complément au Conseil d'administration du mois de décembre.

Sans autre question, la proposition est soumise au vote

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

9. APPEL A PROJET DE MONSIEUR B. EN SITUATION DE HANDICAP, POUR LE FINANCEMENT DE SON PROJET PROFESSIONNEL

Madame Bréon présente la situation de Monsieur B., âgé de 20 ans, qui en raison de ses problèmes de santé demande une aide pour la réalisation de son projet professionnel

Échanges dans le compte-rendu du registre des actes non communicables

Madame Bréon met au vote la proposition d'une aide de 500 €.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

10. APPEL A PROJET AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ELA

Madame Bréon présente le projet de l'association ELA qui a vocation à lutter contre les maladies génétiques qui affectent la myéline (la gaine des nerfs) du système nerveux et qui engendrent des situations de handicap très lourd.

Madame Bréon souligne que c'est la première demande de l'association.

Au cours de l'année 2020-2021, 603 élèves de la ville (collège Notre-Dame de la Providence, lycée professionnel Jean-Moulin et école Jean-Monnet) ont participé à cette opération.

Monsieur Politzer demande comment se manifeste cet engagement.

Madame Bréon donne l'exemple du collège Notre-Dame de la Providence qui a proposé aux élèves une dictée. C'est un texte qui touche généralement au handicap et à la maladie. L'intervenant qui lit le texte doit aussi témoigner sur le handicap pour sensibiliser les élèves.
Pour les plus jeunes, ce peut être des ateliers créatifs.

Monsieur Chardon ajoute que c'est une belle participation des jeunes vincennois.

Sans autre question ou remarque, Madame Bréon met ce point au vote et propose l'attribution d'une subvention de 500 € pour ce projet.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 10

A collection of approximately ten handwritten signatures in blue and black ink, arranged in two rows. The signatures are stylized and vary in length and complexity. Some are clearly legible, while others are more abstract. The blue ink is used for most signatures, while black ink is used for a few. The signatures are spread across the width of the page, with some overlapping.